



Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 057-200025286-20250625-ASS_25_06_25_1-DE



Extrait du registre
des délibérations de
l'Assemblée du GECT
Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 25 juin 2025

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	0
Nombre d'excusés	16
Nombre d'absents	8

1) Validation du compte rendu de l'Assemblée du 26 mars 2025

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

d'adopter le compte rendu de l'Assemblée du 26 mars 2025.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 25 juin 2025
Le Président
Marc Zingraff

Séance du 25 juin 2025

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	0
Nombre d'excusés	16
Nombre d'absents	8

2. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) / Commission MAPA (marchés à procédure adaptée) et de leurs suppléants

Vu les articles L.1411-5 et L.1414-1 à L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles 18.2.13 et 18.2.15 des Statuts du GECT,

L'Assemblée décide à l'unanimité :

- d'élire les 6 membres titulaires ainsi que les 6 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA comme suit :

Titulaires :

- M. Gilbert Schuh
- M. Gaston Adier
- Mme Gabriele Herrmann
- M. Jacques Ballèvre
- M. Roland Roth
- M. Bernard Betker

Suppléants :

- M. Martin Kerz
- M. Ralph Klein
- M. Michel Jacques
- M. Ekkehart Schmidt
- Mme Anja Wagner
- M. Roland König

- A préciser que ces commissions, composées des mêmes membres auront compétence pour :
 - l'attribution des marchés à procédure formalisée et leurs éventuelles modifications concernant la Commission d'Appel d'Offres
 - donner un avis consultatif relatif aux marchés passés selon des procédures adaptées et leurs éventuelles modifications, si elle est saisie, concernant la Commission MAPA

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 25 juin 2025
Le Président
Marc Zingraff

Séance du 25 juin 2025

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	0
Nombre d'excusés	16
Nombre d'absents	8

3. Politique de cohésion européenne post 2027 : Motion de l'Eurodistrict SaarMoselle

Zone fonctionnelle depuis 2023, l'Eurodistrict a expérimenté une attribution décentralisée des fonds FEDER sur son territoire et a pu constater son soutien et son importance au dynamisme de notre bassin de vie, en soutenant des projets transfrontaliers innovants pour nos concitoyens.

De nombreuses institutions ont également souligné la valeur ajoutée européenne du programme Interreg A et s'inquiètent d'une volonté politique de recentralisation de la politique de cohésion de l'Union européenne :

- Comité européen des Régions : L'avenir de la coopération territoriale européenne après 2027 (novembre 2024)
- Parlement européen : The future of EU cohesion: Scenarios and their impacts on regional inequalities (décembre 2024)
- Transfrontier Euro-Institut Network: Costs of non-Interreg (2024)
- Mission opérationnelle transfrontalière
- Comité de suivi du programme Interreg Grande Region (15 mai 2025)
- Position commune du Bund et des Länder sur la politique de cohésion de l'union Européenne post 2027 (Gemeinsame Stellungnahme des Bundes und der Länder zur Kohäsionspolitik der EU nach 2027)

L'Eurodistrict PAMINA a adopté une prise de position en ce sens le 19 mai et a souhaité une action commune sur ce sujet entre les deux Eurodistricts. Il est proposé à l'assemblée d'adopter également une prise de position sur l'avenir et les enjeux de la politique de cohésion sur notre territoire.

L'assemblée décide à l'unanimité :

- d'adopter la prise de position concernant la politique de cohésion de l'Union Européenne et le programme Interreg post 2027 proposé ci-après.
- de charger le bureau de coopération de diffuser largement cette position
- de finaliser le rapprochement avec les autres Eurodistricts pour porter ensemble cette position

Prise de position de l'Eurodistrict SaarMoselle concernant la politique de cohésion de l'Union Européenne et le programme Interreg post 2027

1. Contexte

Plus de 30% de la population européenne vit en zone frontalière. Pourtant, ces bassins de vie peinent encore souvent à faire reconnaître leur spécificité et la nécessité pour ceux-ci d'envisager les services publics de manière transfrontalière.

Les Eurodistricts jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de ces bassins de vie, analysant les complémentarités et développant des actions, projets et outils de politique publique transfrontaliers. Pour cela, les bassins de vie transfrontaliers, dont celui de l'Eurodistrict SaarMoselle, réunissant plus de 600.000 habitants depuis plus de 15 ans, s'appuient sur le programme Interreg.

Le programme Interreg A vise à favoriser l'intégration territoriale et l'innovation conjointe. Les Eurodistricts concrétisent ces objectifs en actions visibles pour les citoyens : crèches transfrontalières, mobilité douce, santé transfrontalière, ou encore en matière de développement économique.

Ces derniers mois, des concertations approfondies ont été engagées aux niveaux européen et national concernant les perspectives d'évolution des Fonds structurels et de la politique de cohésion, incluant notamment les programmes Interreg. A ce stade, les contours du futur cadre financier pluriannuel ne sont pas connus.

De nombreuses institutions ont également souligné la valeur ajoutée européenne de ce programme et s'inquiètent d'une volonté politique de recentralisation de la politique de cohésion de l'Union européenne :

- Comité européen des Régions : The future of European Territorial Cooperation (ETC) post-2027 (April 2024)
- Parlement européen : The future of EU cohesion: Scenarios and their impacts on regional inequalities (Dezember 2024)
- Transfrontier Euro-Institut Network: Costs of non-Interreg (2024)
- Mission opérationnelle transfrontalière
- Comité de suivi du programme Interreg Grande Region (15 mai 2025)
- Position commune du Bund et des Länder sur la politique de cohésion de l'union Européenne post 2027 (Gemeinsame Stellungnahme des Bundes und der Länder zur Kohäsionspolitik der Eu nach 2027) : "Du point de vue de l'État fédéral et des Länder, les programmes Interreg devraient donc être poursuivis dans leurs orientations et espaces de programmation actuels. L'État fédéral et les Länder demandent à la Commission européenne d'examiner comment les programmes Interreg peuvent être davantage axés sur les thèmes de la transformation, de la compétitivité et de la résilience. L'État fédéral et les Länder se prononcent en faveur d'un élargissement de la promotion de la coopération interrégionale dans le cadre du FEDER à la transformation. Les régions

devraient investir ensemble dans des projets de transformation interrégionaux et l'échange de bonnes pratiques devrait être renforcé”.

2. Enjeux

La perspective de fondre les fonds FEDER dans un fonds national centralisé irait totalement à l'encontre de l'esprit et de l'opérationnalité du programme Interreg et affaiblirait l'approche partenariale du programme.

En outre, les progrès de rapprochement de l'UE vers les citoyens acquis avec la mise en place des zones fonctionnelles doivent être poursuivis car ils contribuent efficacement au développement des bassins de vie transfrontaliers. L'abandon de ce fonctionnement qui a fait ses preuves constituerait un mauvais signal politique et social en matière d'intégration européenne.

3. Propositions

Bien plus qu'en misant sur une nouvelle organisation des fonds FEDER, l'Union Européenne gagnerait à s'appuyer sur l'expertise des régions frontalières sur le programme Interreg, à simplifier le recours au programme et à maintenir son approche transfrontalière.

L'Eurodistrict SaarMoselle :

- demande le maintien de la spécificité de la coopération territoriale européenne dans la future programmation
- demande le maintien d'une enveloppe budgétaire qui permette aux bassins de vie transfrontaliers de répondre à leurs besoins
- demande le maintien du principe de fonctionnement des zones fonctionnelles et d'une approche décentralisée des fonds FEDER
- se rapprochera de l'Eurodistrict Pamina afin de conjuguer nos efforts pour le maintien du programme Interreg tel qu'existant dans nos régions.

Cette prise de position a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée de l'Eurodistrict SaarMoselle le 25 juin 2025

Elle sera transmise à :

- la représentation permanente de France et d'Allemagne à Bruxelles,
- la représentation permanente de Sarre et de la Région Grand Est à Bruxelles
- aux députés du Parlement Européen
- la Commission Européenne,
- le Comité des Régions,
- le Conseil Parlementaire Interregional,
- le sommet de la Grande Region,
- le Secrétariat général des affaires européennes, aux ministres délégués chargés des affaires européennes.

- au Consulat Général de France en Sarre
- à l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions frontalières
- à Mme Brigitte Klinkert, Députée du Haut-Rhin
- aux membres des Eurodistricts SaarMoselle et PAMINA

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 25 juin 2025
Le Président
Marc Zingraff



Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 057-200025286-20250625-ASS_25_06_25_4-DE



Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 25 juin 2025

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	0
Nombre d'excusés	16
Nombre d'absents	8

4. Common Ground. Participation citoyenne transfrontalière

L'assemblée décide à l'unanimité de:

- valider la candidature de l'Eurodistrict SaarMoselle à l'appel d'offre pour la phase de pérennisation dans le cadre du projet Common Ground

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 25 juin 2025
Le Président
Marc Zingraff

Séance du 25 juin 2025

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	0
Nombre d'excusés	16
Nombre d'absents	8

5. Interreg : partenariat financier au projet « RIVIERA »

L'Assemblée décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation de l'Eurodistrict SaarMoselle en tant que partenaire financier au projet Interreg VI « RIVIERA » pour un budget total de 828.610,40 € et un montant FEDER demandé de 662.888,32 €,
- de valider le dépôt de la demande de concours auprès du programme Interreg Grande Région, Zone fonctionnelle SaarMoselle, pour un montant de co-financement FEDER de 14.400 € pour l'Eurodistrict,
- d'accepter l'apport d'un financement propre de l'Eurodistrict à hauteur de 3.600 € réparti sur trois années budgétaires au travers de la revalorisation de personnel et la prise en charge de frais externes,
- de prévoir les montants nécessaires dans son budget,
- d'autoriser M. le Président ou le Vice-président compétent à signer tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de la demande de concours.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 25 juin 2025
Le Président
Marc Zingraff

Séance du 25 juin 2025

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	0
Nombre d'excusés	16
Nombre d'absents	8

6. Interreg : partenariat financier au projet « SAARENA »

L'Assemblée décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation de l'Eurodistrict SaarMoselle en tant que partenaire financier au projet Interreg VI « SAARENA » pour un budget total prévisionnel de 1.923.000 €.
- de valider le dépôt de la demande de concours auprès du programme Interreg Grande Région, Zone fonctionnelle SaarMoselle, pour un montant de co-financement FEDER de 14.400 € pour l'Eurodistrict,
- d'accepter l'apport d'un financement propre de l'Eurodistrict à hauteur de 3.600 € réparti sur trois années budgétaires au travers de la revalorisation de personnel et la prise en charge de frais externes,
- de prévoir les montants nécessaires dans son budget,
- d'autoriser M. le Président ou le Vice-président compétent à signer tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de la demande de concours

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 25 juin 2025
Le Président
Marc Zingraff

Séance du 25 juin 2025

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	38
Nombre ayant donné procuration	0
Nombre d'excusés	16
Nombre d'absents	8

7. Introduction de la thématique « Concertation transfrontalière lors de mesures d'aménagement du territoire et de construction à grande échelle » auprès du Comité de Coopération Transfrontalière (CCT)

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- mandater l'Eurodistrict à préparer un projet de recommandation pour le Comité de Coopération Transfrontalière (CCT)
- autoriser le Président à présenter ce sujet au CCT

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 25 juin 2025
Le Président
Marc Zingraff